

Complément de plainte/plainte

Il s'agit par ce courrier, à *dactylographier de préférence pour une meilleure lisibilité par le magistrat* :

- soit de faire un complément de plainte si celle déposée au commissariat n'est pas complète (**attention toutefois à ne pas entrer dans les « petits détails »**) par exemple des dégâts matériels conséquents non indiqués initialement, des problèmes de santé en lien direct avec l'explosion qui se seraient déclenchés depuis (joindre impérativement un certificat médical),...
- soit de déposer plainte pour **les personnes majeures, lorsqu'une seule plainte à été prise par « foyer »**,
- soit de signaler également un changement de situation, par exemple un déménagement définitif.

Le but de l'instruction (commission rogatoire) est d'instruire la procédure pénale, en résumé : établir les infractions pénales, identifier les victimes en fonction des infractions retenues (homicide involontaire, blessures involontaires, dégradations involontaires...), et enfin, d'identifier le ou les auteurs de ces infractions. Donc il ne s'agit pas là de chiffrer les éventuels dégâts, ou de se plaindre de l'immobilisme de son assurance, de la Ville...

Le courrier est à adresser à Monsieur GRAND Matthieu, VICE PRESIDENT CHARGE DE L'INSTRUCTION AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MARSEILLE 6 Rue Joseph AUTRAN 13006 Marseille.

A rédiger comme un courrier classique : bloc en-tête en haut à gauche avec NOM, Prénom, adresse actuelle (où l'on récupère régulièrement son courrier, donc pas celle du sinistre si déménagement), coordonnées téléphoniques et mail (si on le souhaite).

Se munir impérativement, dans le cadre d'un complément de plainte, du procès-verbal initial.

A indiquer en référence de votre courrier :

Complément de plainte PV n° (se trouve dans la marge en haut à gauche, après le nom du service et commence obligatoirement par 2023/.../ en date du ../../.. (toutes premières lignes dans la partie droite, en toutes lettres)

ou

Explosion d'un immeuble Rue Tivoli à Marseille 5ème en date du 09/04/2023 (pour la plainte)

Exemple de débuts de courrier pour complément de plainte :

Monsieur,

Pour faire suite à la plainte citée en référence, et dans le cadre de la commission rogatoire n°JI CABJIY 23000001 du 28/04/2023 dont vous êtes en charge, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les éléments suivants, n'ayant pas été consignés initialement.

- Cette explosion a provoqué, en plus des dégâts déjà déclarés ..., rendant mon logement inhabitable, et à ce jour n'ayant toujours pas pu réintégrer mon logement, je suis toujours à l'hôtel ou hébergé(e) chez... ou j'ai trouvé par mes propres moyens un appartement,...

ou

- x jours ou semaines après cette explosion, j'ai commencé à ressentir des vertiges et des maux de têtes pour lesquels j'ai effectué un examen médical qui a révélé que Je vous adresse le certificat médical établi par... le ...

ou

- Je vous précise que mon/mes enfant(s) mineur(s) **(les enfants majeurs doivent déposer plainte eux-mêmes)** NOM, Prénom, date et lieu de naissance (si famille recomposée préciser la filiation complète et disposer impérativement de l'autorité parentale), présents au domicile (en train de dormir, de regarder la télé,...) lors de l'explosion sont également victimes des faits relatés, et je souhaite déposer plainte pour eux, en tant que représentant légal **(ne pas viser d'infraction(s))**.

Ou éventuellement

- Ma plainte ne relatant pas les faits tels qu'ils se sont déroulés, ou dans leur intégralité, je souhaiterais être entendu(e) à nouveau.

En tout état de cause, le courrier doit être rédigé simultanément à la re-lecture de son propre dépôt de plainte, de façon à « combler les trous ». Mais encore une fois en allant à l'essentiel, ne pas faire une liste détaillée par exemple des objets brisés. Si le magistrat souhaite plus d'informations il le fera savoir.....

Exemples de débuts de courrier pour la plainte, si prise d'une seule plainte par foyer, donc uniquement pour les compagnons, compagnes,époux(se), ... et **enfant(s) MAJEUR(S)** :

Monsieur,

- Dans le cadre des faits cités en référence et de la commission rogatoire n°JI CABJIY 23000001 du 28/04/2023 dont vous êtes en charge, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que seul(e) mon époux(se) a pu déposer plainte au commissariat de le.././..

J'étais présent(e) ou absent(e) lors de l'explosion et j'ai vu, entendu,.... ou je me trouvais à J'ai été prévenu(e) ou lors de mon retour, j'ai vu, entendu, constater

Je vous confirme les déclarations de mon époux(se) ou vous précise que ...

Je dépose également plainte personnellement pour les faits énoncés **(toujours pas d'infraction)**

ou

- Dans le cadre des faits cités en référence et de la commission rogatoire n°JI CABJIY 23000001 du 28/04/2023 dont vous êtes en charge, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que bien qu'étant majeur je vis toujours chez mes parents, ma mère, mon père, ma tante, mon oncle,.....

Je travaille depuis ou je suis étudiant à

J'étais présent(e) lors de l'explosion, j'ai vu, entendu, constaté.... ou je me trouvais à ...

J'ai été prévenu(e) ... ou à mon retour j'ai vu..., entendu..., constater que ma console de jeu dernier modèle, que je me suis payée avec mon argent de poche avait été cassée par l'explosion de la vitre de ma chambre (lol).

Je vous confirme les déclarations de mon père, ma mère, ou vous précise que.....

Je dépose également plainte personnellement pour les faits énoncés **(toujours pas d'infraction)**

Conclusion générale :

Si pas indiqué précédemment : Ma situation ayant évoluée, je suis désormais joignable au....., ou par courrier

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire ou communication de document que vous jugeriez nécessaire à l'enquête.

Une formule de politesse à rallonge si on le souhaite (lol), ou tout simplement :
Respectueusement.

NOM Prénom
+ **signature manuscrite !!!!!**

NB: la constitution de partie civile se fera via un avocat, sauf si vous en avez déjà pris un (attention, il doit s'agir d'un « pénaliste » encore une fois il s'agit de la procédure pénale), auquel cas c'est lui qui doit s'adresser au magistrat.